



Le Collectif Anti Antenne-Relais
du Plateau du Vercors

N/Réf. : MK/VC
Affaire suivie par Vincent CHEVRET

Objet : Implantation d'une antenne relais sur la commune de Lans en Vercors

Mesdames, Messieurs,

En réponse à votre courrier du 4 décembre 2015 faisant part de vos préoccupations concernant la projet d'installation d'une antenne relais sur la commune de Lans en Vercors, je tiens à porter à votre connaissance les éléments suivants :

Tout d'abord, l'amélioration de la desserte du très haut débit sur notre territoire est portée par le Département de l'Isère et la Communauté de Communes du Massif du Vercors. La commune avait été sollicitée pour éventuellement mettre à disposition un terrain si le projet d'antenne était validé.

Compte tenu des enjeux, j'ai tenu à ce qu'une présentation du projet soit faite en séance privée du Conseil municipal sans qu'une décision soit arrêtée. En effet, le conseil municipal ne peut se prononcer sur les compétences d'une autre collectivité et la mise à disposition de terrains communaux fait partie des délégations accordées au Maire au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il s'agissait d'une première réunion d'information destinée aux élus, avec l'objectif d'informer la population lors d'une réunion publique lorsque les études portées par le Département aurait été plus abouties.

Enfin, je vous informe que j'ai décidé de ne plus mettre à disposition de terrains communaux pour l'installation d'antenne dans le cadre de ce projet de renforcement du très haut débit par le Département de l'Isère.

Je vous prie de recevoir, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.



Le Maire,
Michael KRAEMER

Copies :
Madame CARLIOZ, conseillère départementale
Communauté de Communes du Massif du Vercors
Pôle de santé pluridisciplinaire
Crèche de Lans en Vercors
Monsieur et madame HUDRY